

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2021

Délibération
n°9-2021
Point 4.3

Point 4.3 de l'ordre du jour

Dispositifs EURIDOL pour l'attractivité, le soutien à la formation, la fin de thèse

EXPOSE DES MOTIFS :

L'école universitaire de recherche (EUR) interdisciplinaire sur la douleur (EURIDOL) dans son programme de formation et de recherche (PIA, contrat ANR-17-EURE-0022) prévoit d'attribuer plusieurs soutiens financiers pour les étudiants. Ces soutiens sont déclinés en trois dispositifs : (1) bourses d'attractivité, (2) soutiens à la formation complémentaire et (3) soutiens de fin de thèse. Ils font l'objet d'une ligne budgétaire spécifique d'un montant total de 155k€ sur 10 ans (correspondant à une moyenne de 20k€/an sur la période restante du projet). La création de cette ligne budgétaire, intégrée dans la partie *Fonctionnement*, a été validée par l'ANR le 23 novembre 2020 et sera encadrée par l'annexe financière de l'ANR. Le montant du soutien financier sera consommé entre les trois dispositifs en fonction des besoins (formations complémentaires, bourses d'attractivité) et des projets proposés (soutiens de fin de thèse). Tous ces dispositifs seront affichés sur les supports de communication institutionnels (affiches, brochures, site WEB, twitter et facebook) afin de permettre les candidatures. Un jury sera désigné par le conseil EURIDOL pour évaluer ces candidatures en prenant soins d'écartier tout conflit d'intérêt. Les spécificités des dispositifs sont décrites ci-dessous :

(1) Les bourses d'attractivité visent à soutenir la mobilité et l'installation d'étudiants souhaitant rejoindre l'université de Strasbourg et le programme de formation EURIDOL en master. L'évaluation prendra en compte les critères de qualité académique, le projet des candidats et les besoins selon leur origine géographique. Pour définir le montant de la bourse d'attractivité, EURIDOL se conformera au dispositif annexé, validé par la Direction des relations internationales. Les candidatures pourront être reçues à partir du premier trimestre de chaque année ce qui correspond au démarrage des inscriptions des étudiants étrangers via Campus France. Elles seront évaluées par un jury spécifique proposé par la commission pédagogique de l'EUR et validées par le conseil EURIDOL.

(2) Les soutiens à la formation complémentaire sont importants dans le programme EURIDOL qui couvre plusieurs secteurs disciplinaires différents : santé, sciences et techniques, sciences humaines et sociales. Il s'agit ici de permettre à certains étudiants d'obtenir une certification professionnelle leur donnant une plus-value postdoctorale (certification en expérimentation animale, diplôme européen de médecine de la douleur, DU d'hypnose...etc.). Les demandes des étudiants en master et en doctorat seront étudiées au fil de l'eau par un jury spécifique proposé par la commission pédagogique de l'EUR. La commission pédagogique soumettra sa proposition de soutien au conseil EURIDOL (réunion trimestrielle).

(3) Les soutiens de fin de thèse ont pour objectif d'aider les jeunes chercheurs de l'EUR à préparer leur insertion professionnelle postdoctorale. Ces soutiens prendront en compte la qualité du travail de thèse effectué et les besoins spécifiques des doctorants pendant cette période. Très utile pour le rayonnement de l'EUR et la qualité de formation, le conseil EURIDOL souhaite soutenir les initiatives des doctorants en fin de thèse dans l'organisation de réunions scientifiques, d'écoles d'été/d'hiver, de workshops thématiques. Pour ces événements qui demandent plusieurs mois de préparation, le montant maximal des soutiens ne pourra cependant pas dépasser 6000 €. Les demandes des doctorants en dernière année de thèse seront évaluées par un jury spécifique proposé par la commission scientifique de l'EUR et validées par le conseil EURIDOL.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise en place d'un dispositif de soutien financier pour certains étudiants et doctorants à l'EURIDOL. Ce dispositif, validé par l'ANR en novembre 2020, est décliné en (1) bourses d'attractivité, (2) soutiens à la formation complémentaire, et (3) soutiens de fin de thèse.

Les candidatures des étudiants/doctorants seront évaluées par les commissions pédagogique et scientifique respectivement, et validées par le Conseil EURIDOL. Le montant total du dispositif est de 155 k€ sur 10 ans, imputé à la partie *Fonctionnement*.

Résultat du vote :

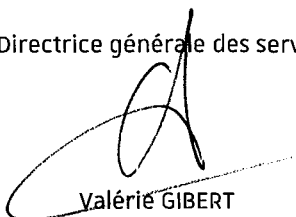
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	4

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Annexe : **Dispositif de financement des bourses d'attractivité EURIDOL**
(Contrat formation-recherche ANR)

Présentation du dispositif

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de formation-recherche, l'EURIDOL souhaite promouvoir la venue d'étudiants internationaux à fort potentiel via un dispositif de bourses d'attractivité EURIDOL.

Financement ANR

Le dispositif de bourses d'attractivité EURIDOL permettra, dès la rentrée 2021, d'apporter une aide financière à des étudiants entrants en master 1 ou en doctorat à l'EURIDOL. Il s'agit d'une somme forfaitaire, dont le montant se situera dans une fourchette allant de 500 à 3000 € par personne, destiné à couvrir les frais de voyage et/ou d'installation et/ou d'inscription. La participation aux frais d'installation s'élèvera à 500 €. Pour la participation aux frais de voyage, EURIDOL se basera sur le prix d'un billet simple aller en classe économique (avion) ou 2e classe (train), en fonction du mode de transport le mieux adapté. La somme accordée pour les simples frais de voyage ne pourra cependant pas dépasser 2000 €. L'étudiant.e/doctorant.e ne pourra prétendre qu'une seule fois à cette aide financière. Le nombre de bourses allouées chaque année dépendra du budget alloué à chacun des 3 dispositifs d'aide EURIDOL, ainsi que de la pertinence des demandes de bourses.

Si le boursier ne réalise pas l'année complète, EURIDOL se réserve le droit de demander un remboursement du soutien financier accordé

Critères d'éligibilité

Le/la candidat.e doit

- Être titulaire d'une Licence (ou diplôme équivalent) pour une entrée en Master 1, ou d'un Master pour une entrée en Doctorat, dans les disciplines du périmètre de l'EUR (Sciences et Techniques, Santé, SHS)
- Sur proposition du conseil pédagogique de l'EUR, recevoir un avis favorable du conseil EURIDOL à son inscription à l'EURIDOL.

Procédure et calendrier

- Les candidatures à la bourse d'attractivité seront reçues à partir de janvier de chaque année (simultanément aux inscriptions via Campus France)
- Le jury, proposé par la commission pédagogique de l'EUR, évalue les candidatures entre avril et juin, fait une proposition soumise au vote Conseil EURIDOL.
- Le Conseil EURIDOL valide la décision au plus tard à la fin du mois de juin de chaque année.

Critères d'attribution

- Qualité du dossier académique
- Projet professionnel du/de la candidat.e
- Origine géographique du/de la candidat.e